

A P P E N D I C E (H.)

établies qu'il renferme, et qui seront établies sitôt que les grands obstacles pour obtenir une Communication facile seront levés, il est fort à espérer que des moyens équivalens à cet objet essentiel seront pourvus, ce qui, en même tems, mettra les Commissaires à même d'accorder telle aide qui sera trouvée nécessaire pour faciliter l'ouverture de tels chemins de Communication; maintenant en contemplation, des Districts de Québec et de Montréal à travers ce District, et que l'intérêt général de la Province peut requérir.

Les Commissaires prennent en outre la liberté d'exposer qu'ils ont reçu des Propositions de L. Dumont, Ecuyer, pour construire un Pont en fer, sur la Rivière Saint Maurice, dont copie est ci-annexée.

Les Commissaires jugent qu'il est de leur devoir, de saisir cette occasion, pour exposer la grande utilité et commodité qui résulteroit en faveur de la Province en général, si un Pont étoit construit sur la Rivière Saint Maurice.

Très-humblement soumis.

THOS. COFFIN,
Ls. GUGY,
J. BADEAUX.

Trois-Rivières, 15e. Février, 1816.

ST. EUSTACHE, le 7e. Janvier, 1816.

Messieurs les Commissaires des Communications intérieures du District des Trois-Rivières :—

Je vous propose de faire un Pont sur la Rivière Saint Maurice d'une seule ou plusieurs Arches, dont la Charpente seroit de fer.

Pour un Pont d'une seule Arche je ne pourrois le faire à moins de Vingt-quatre mille Livres, cours actuel.

Pour un Pont de deux Arches, Dix-huit Mille Livres, et pour un Pont de trois Arches, Douze mille Livres, cours actuel. C'est le meilleur marché que je pourrois faire,—ça seroit à cinq ou six arpens plus haut que la Traversée d'Eté, où la Rivière a près de neuf cens pieds de large.—Si les Commissaires ont trouvé une Communication plus commode pour la Ville des Trois-Rivières, et où la Rivière Saint Maurice seroit plus étroite, le prix du Pont diminueroit.

L. DUMONT.